

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT CINQ MARS,

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 mars 2024

Mrs et Mmes Christian FROMONT, Christèle CROZIER, Jean-Yves BOUCHUT, Valérie SALIGNAT, Sandrine BONNIER, Anthony CARRA, Laurence BRAUD, Hervé STANIS, Christelle DIAZ, Mélanie LOOS, Géraldine BERNARD, Sébastien GUTTON.

Absents excusés : Michel JOYAUX, pouvoir à Valérie SALIGNAT
Olivier PIECHON

Absent : Laurent BERTHOLON

Secrétaire de séance : Anthony CARRA

Début de séance 20h00

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT DU PATRIMOINE 2^{ème} Classe à TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire explique que les subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'agrandissement de la médiathèque ont imposé une augmentation des horaires d'ouverture au public de la médiathèque de 11h00 à 15h00. Cet agrandissement a vocation à élargir l'offre de services et les animations pour les usagers. Le poste actuel est de 17h00, ce qui laisse peu d'heures à consacrer au travail de fond et à la préparation d'animations. Suite au départ à la retraite de l'adjoint du patrimoine prévu le 31 mai 2024, Monsieur le Maire propose de créer un poste à 28h00 hebdomadaires. Le poste à 17h00 sera supprimé après le départ de l'agent après avis du Comité Social Territorial du CDG.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : : AUTORISATION DE VENTE DE DEUX PARCELLES POUR L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 20240129-02 du 19 janvier l'autorisant à vendre deux parcelles pour l'aménagement de la future zone artisanale. La commune a acheté deux parcelles, cadastrées section AM N°182 pour 3 580 m² et AE N°214 pour 366 m² au sud du quartier des Grandes Bruyères. L'objectif étant de répondre aux besoins des entreprises locales de se développer en installant une petite zone artisanale conformément à une orientation d'aménagement et de programmation du Plan Local d'Urbanisme. Le pôle d'évaluation domaniale de Lyon a rendu son avis sur la valeur de ces parcelles de terrain nu pour un montant de 63 000 €. La compétence économie est portée par la Communauté de Communes du Pays Mornantais. La SAS SUBLIMINVEST a informé la commune, par courrier du 03 novembre 2023, de son intérêt pour l'acquisition de ces parcelles au prix de 63 000 €, en vue d'aménager cette petite zone artisanale très attendue par les artisans de la commune. En revanche, le fait d'avoir acheté ces terrains en 2022 et de les revendre en 2024 est identifié comme une opération commerciale et donc soumise à une TVA de 20%. Monsieur le Maire propose d'affecter cette TVA pour un montant de 12 600 €, soit une vente TTC de 75 600 € et précise que l'acquéreur pourra récupérer la TVA.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : SOLLICITATION SUBVENTION FONDS VERT – RENOVATION ENERGETIQUE ANCIEN COUVENT

Monsieur le Maire rappelle les travaux de rénovation énergétique de l'ancien couvent. Un dossier de demande de subvention avait déjà été déposé mais n'avait pas été retenu l'an dernier. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à redéposer un dossier de demande de subvention au titre du fonds vert selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT
Divers	14 905 €	DETR	166 950 €
Maitrise d'œuvre	32 100 €	COPAMO	10 000 €
Maitrise d'œuvre désamiantage	6 870 €	Conseil départemental	35 313 €
Maitrise d'œuvre étude structure	3 400 €	Région	50 000 €
Travaux hors désamiantage	334 600 €	Fonds vert	135 237 €
Travaux désamiantage	105 000 €	Fonds propres (20% montant HT)	99 375 €
TOTAL DEPENSES	496 875 €	TOTAL RECETTES	496 875 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion est présenté au conseil municipal. Il est en parfaite concordance avec le compte administratif. Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle de la séance, Monsieur Jean-Yves BOUCHUT, doyen de séance prend la présidence de l'assemblée et invite le conseil à délibérer. Le conseil municipal procède à l'examen du compte administratif établi pour l'année 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
1 029 423.10 €	832 050.17 €	344 618.72 €	372 948.31 €
Excédent de fonctionnement 197 372.93 €		Déficit d'investissement 28 329.59 €	

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les diverses demandes de subventions adressées au titre de l'année 2024. Il invite l'assemblée à les examiner. **LE CONSEIL MUNICIPAL**, oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2024 :

Associations	Propositions 2024
ASSOCIATION DES FAMILLES RONTALON	1 000 €
CLUB de l'ACCUEIL RONTALON	650 €
LE PETIT ALANQUE	2 700 €
AMICALE PETANQUE RONTALON	300 €
SOU DE L'ECOLE	1 000 €
SENTIER BOTANIQUE	600 €
LES AMIS DE LA MAISON PAROISSIALE	300 €
RONTAL'UNISSON	750 €
APR (Amicale Paysans Rontalonnais)	105 €
RASED	92 €
TOTAL	7 497 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE P'TIT ALANQUE – FESTIVAL LAND'ART

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N°47/2021 du 13/12/2021 qui l'autorisait à signer une convention d'objectifs pluriannuels avec l'association Le P'tit Alanqué pour le Land'Art. L'article 4 prévoit les modalités de versement d'une subvention de la commune. La délibération N°20240226-02 du 26 février 2024 d'autorisation de signature d'une convention tripartite pour le Land'Art prévoit pour l'édition 2024 de retenir 4 œuvres. Vu le bilan financier de l'édition 2023, il est proposé d'allouer cette année la somme de 8 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **197 372.93 €**. Il propose au conseil municipal d'affecter cette somme en section d'investissement (compte 1068) afin de couvrir les besoins de financements constatés dans le projet de budget primitif 2024.

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
Résultat de clôture de l'exercice 2023	197 372.93 €
Affectation en réserves à la section d'investissement au compte 1068	197 372.93 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : FIXATION DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres (THRS)	19.06 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	39.30 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	80.38 %

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : BUDGET COMMUNAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'examen du projet de Budget Primitif 2024 élaboré par la Commission des Finances. Il présente d'abord pour la section de fonctionnement, chapitre par chapitre, les dépenses et recettes en commentant les différences par rapport aux dépenses et recettes de l'exercice précédent. Il explique ensuite les différentes opérations et programmes de la section d'investissement avec les financements spécifiques qui s'y rattachent pour certains. Le budget se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	011	Charges à caractère général	344 735,00 €
	012	Charges de personnel	358 600,00 €
	014	Atténuations de charges	24 148,00 €
	023	Virement à la section d'investissement	89 857,00 €
	042	Opérations d'ordre de transfert	3 200,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	128 304,00 €
	66	Charges financières	32 856,00 €
	67	Charges exceptionnelles	0,00 €
		TOTAL DES DEPENSES	981 700,00 €

RECETTES	013	Atténuation des charges	11 090,00 €
	042	Opérations d'ordre de transfert	0,00 €
	70	Produits des services	83 020,00 €
	73	Impôts et taxes	603 840,00 €
	74	Dotations et participations	219 196,00 €
	75	Autres produits de gestion courante	64 000,00 €
	76	Produits financiers	554,00 €
	77	Produits exceptionnels	0,00 €
		TOTAL DES RECETTES	981 700,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	001	Solde d'exécution reporté	88 426,10 €
	16	Remboursement d'emprunts et cautions	117 875,21 €
	20	Immobilisations incorporelles	18 000,00 €
	21	Immobilisations corporelles	333 645,01 €
	23	Immobilisations en cours	838 224,00 €
		TOTAL DES DEPENSES	1 396 170,32 €
		DONT RESTES A REALISER EN DEPENSES	255 197,19 €

RECETTES	010	Immobilisations incorporelles	0,00 €
	021	Virement section de fonctionnement	89 857,00 €
	024	Produit de cession d'immobilisation	75 600,00 €
	16	Emprunts et dettes	426 664.39 €
	10	Dotations, fonds divers et réserves	310 674.93 €
	13	Subventions	490 174,00 €
	040	Amortissements	3 200,00 €
	TOTAL DES RECETTES		
DONT RESTES A REALISER EN RECETTES			384 715,08 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer et à l'issue du débat de faire connaître ses décisions sur ces propositions.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	981 700.00 €
Recettes	981 700.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 396 170,32 €
Recettes	1 396 170,32 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 205 000 € CONSENTI PAR LA CAISSE D'EPARGNE POUR LE FINANCEMENT D'UNE MAISON EN ZONE DE PREEMPTION

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du mois de février concernant la décision de préempter la maison de M et Mme CHAZOTTIER sur la place de l'église. Monsieur le Maire propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes un emprunt de 205 000 € (Durée d'amortissement : 25 ans au Taux d'intérêt : 3.97 %) et demande l'autorisation de signer le contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : BUDGET CAFE DE LA PLACE - APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion est présenté au conseil municipal. Il est en parfaite concordance avec le compte administratif.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : BUDGET CAFE DE LA PLACE- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle de la séance, Monsieur Jean-Yves BOUCHUT, doyen de séance prend la présidence de l'assemblée et invite le conseil à délibérer. Le conseil municipal procède à l'examen du compte administratif établi pour l'année 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
20 883.52 €	6 483.52 €	14 407.12 €	0 €
Excédent de fonctionnement 14 400 €		Excédent d'investissement 14 407.12 €	

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : BUDGET CAFE DE LA PLACE – AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le compte administratif du budget annexe Café de la Place de l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 14 400.00 €. Il propose au conseil municipal d'affecter cette somme en section d'investissement (compte 1068) afin de couvrir les besoins de financements constatés dans le projet de budget primitif 2024.

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
Résultat de clôture de l'exercice 2023	14 400.00 €
Affectation en réserves à la section d'investissement au compte 1068	14 400.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : BUDGET CAFE DE LA PLACE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'examen du projet de budget primitif 2024 élaboré par la commission des finances pour le budget annexe « café de la place ». Le budget se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	LIBELLE	MONTANT	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
613	Location des murs	6 610.26 €	70388	Redevances	5 524,00 €
63513	Taxe OM	100,00 €	70878	Taxe OM	100,00 €
65888	Autres	2 218.87 €	752	Loyers des murs	3 305.13 €
	TOTAL	8 929.13 €		TOTAL	8 929.13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	LIBELLE	MONTANT	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
2135	Instal. générales agencement	34 751.44 €	001	Solde exécution reporté	20 351.44 €
			1068	Excédent fonctionnement	14 400.00 €
	TOTAL	34 751.44 €		TOTAL	34 751.44 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1414-2, L. 1411-5 et L. 2121-22, L. 5217-10-6 ;
Vu la délibération n°20230626-04 du 26 juin 2023 relative à la mise en place anticipée de la nomenclature comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 ; Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ; Considérant que Monsieur le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

- PRÉCISE que Monsieur le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES**Christèle CROZIER :**

Inauguration de l'édition 3 du sentier Land'art le samedi 4 mai à 10h30.

Lancement du parcours GNOLUS le week-end du 13 avril.

Jean-Yves BOUCHUT :

Rénovation ancien couvent : lancement de l'appel d'offres, retour des offres pour le vendredi 5 avril.

Christelle DIAZ :

La date du prochain conseil d'école est fixée au 11/06

La séance est levée à 21h55

Le Maire,
Christian FROMONT



Le secrétaire,
Anthony CARRA